



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Bordeaux, le 16 juin 2011

Communication, relations avec les usagers

**Affaire suivie par :** Sylvie Bonson

[sylvie.bonson@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvie.bonson@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 05 57 81 65 13 – Fax : 05 57 81 64 91

[www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr)

## Dossier de presse

# Sensibilisation des usagers à la sécurité aux abords des chantiers

## Opération contrôle de vitesse

### RN 10 VIENNE

Chantier de réfection de chaussée Sens  
POITIERS/ANGOULÊME à VIVONNE

**Mercredi 22 juin de 9h00 à 12h00**

**Présent  
pour  
l'avenir**

## 1. Enjeux et objectifs

Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les directions interdépartementales des routes (DIR), services routiers de l'État, gèrent, entretiennent, exploitent et modernisent le réseau routier national non concédé.

Des travaux d'entretien et de modernisation sont régulièrement réalisés nécessitant la mise en place de dispositions temporaires de régulation de circulation. Si elles sont porteuses de gêne, ces dispositions visent à garantir la meilleure sécurité possible pour les usagers pendant les travaux comme la meilleure possible pour les agents intervenant sur le réseau pour les réaliser.

Les efforts d'information des usagers et d'adaptation de la régulation du trafic sont porteurs de progrès. A l'expérience, les **risques encourus par les personnels intervenant sur les routes et autoroutes**, notamment **aux abords des chantiers, persistent encore à un niveau toujours trop élevé**. Outre les accidents impliquant les seuls usagers, ceux impliquant également les matériels d'entretien ou d'exploitation, impactant parfois les personnels eux-mêmes, restent toujours trop nombreux, notamment sur le réseau routier national Atlantique.

Une action en faveur de la sécurité des agents intervenant sur la route, commune aux onze directions interdépartementales des routes, coordonnée par le ministère du développement durable, est programmée dans la semaine du **20 au 24 juin 2011**.

Cette action vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques qu'ils encourent aux abords des chantiers et aux risques encourus par les personnels d'exploitation lorsque la réglementation de circulation, notamment les vitesses maximales autorisées à l'approche et le long des chantiers, n'est pas respectée.

Dans le département de la Vienne, cette **opération** est menée conjointement par les forces de l'ordre (**gendarmerie**) et les agents de la **direction interdépartementale des routes Atlantique** (centre d'entretien et d'intervention de Couhé - district d'Angoulême), le **mercredi 22 juin de 9H00 à 12H00 sur la RN10** dans le sens Angoulême → Poitiers.

## 2. Présentation de l'opération et du chantier

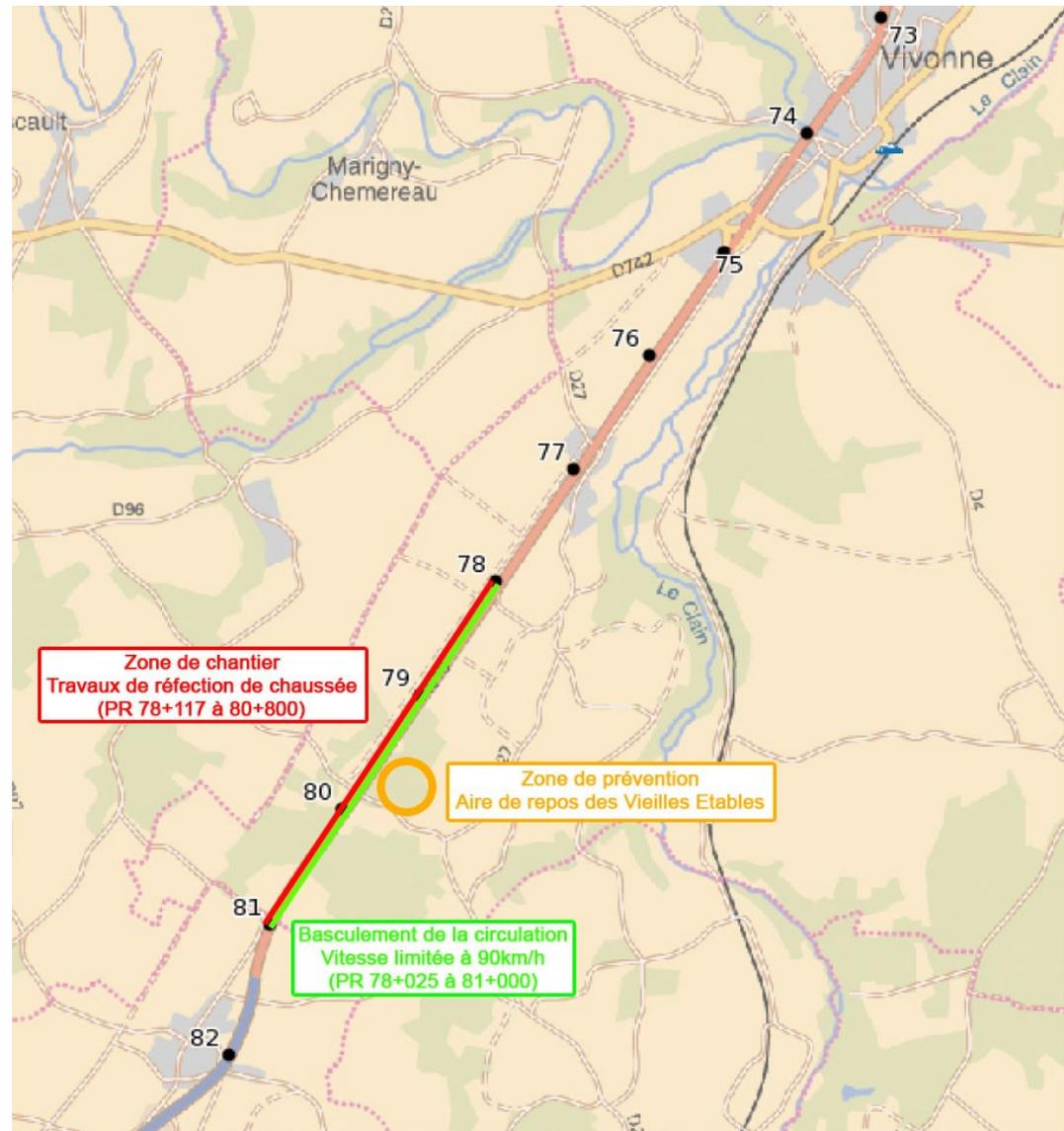
La vitesse pratiquée par les usagers est contrôlée par les forces de l'ordre au droit d'un chantier de réfection de chaussée de la RN 10, dans le sens Poitiers → Angoulême (cf. plan) sur la commune de VIVONNE. Au droit de ce chantier, pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, la circulation du sens Poitiers → Angoulême est basculée sur la chaussée opposée à celle en travaux, sur laquelle chaque voie est affectée temporairement à un sens de circulation ; aussi, dans cette zone, la **vitesse maximale autorisée** est fixée à **90 km/h**.

Les contrevenants sont interceptés par les forces de l'ordre et conduits sur l'aire de repos des vieilles étables (sens Angoulême-Poitiers). L'accueil convivial y



est assuré par les agents de la DIR Atlantique, avec l'assistance des forces de l'ordre, qui expliquent aux usagers contrevenants l'importance du respect de la réglementation de la circulation, notamment de la vitesse à l'approche et au droit de la zone de travaux : il s'agit d'une action de sensibilisation par les professionnels de la gestion et de l'exploitation de la route.

### Plan de situation



0 2 Km

